

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2025 009

Eure Normandie Numérique

Réunion du 8 décembre 2025

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 8 décembre 2025.

Le quorum étant atteint,

APRÈS LECTURE DU PROCÈS VERBAL,

DÉCIDE

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 23 juin 2025.

- Nombre de voix pour : 7
 - Nombre de voix contre : 0
 - Abstention : 0

Fait à Évreux, le 8 décembre 2025.

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 12/12/2025